**RCF Emission Consom’acteurs**

**Séance d’enregistrement le ???? 2024 à ????**

**sur la thématique « *Les eaux minérales Les ressources s’épuisent »***

**Daniel Joly, Référent environnement**

**et bénévole à l’UFC-Que choisir Doubs-T.Belfort**

[La](https://www.60millions-mag.com/2024/04/15/machines-gazeifier-des-bulles-vraiment-economiques-et-ecologiques-22780) semaine dernière, notre chronique a porté sur les pratiques frauduleuses de certains industriels au sujet de l’eau minérale proposée pure et sans reproche. Il existe, parallèlement à ce scandale, un autre grief à l’encontre de l’industrie des eaux minérales. Porté par plusieurs associations de consommateurs dont l’ « UFC Que Choisir », l’accusation concerne l’exploitation sans vergogne de la ressource. A tel point que les riverains des sites de production voient leur accès à l’eau se raréfier. La chronique d’aujourd’hui portera sur cette autre facette des méfaits des multinationales de l’eau. Pour cela, nous nous appuierons sur deux exemples relayés par deux articles récents du mensuel « Que Choisir ».

Il existe à l’ouest des Vosges, en Lorraine, une nappe phréatique profonde. Du fait qu’elle est alimentée sur une toute petite surface et que son écoulement est très lent, 1 m/an, sa vitesse de recharge est très faible. Avec plus de 180 milliards de mètres cubes d’eau douce exploitable pour l'eau potable, cette nappe est d’une importance stratégique pour le développement de la région. Et les industriels l’ont bien compris. Deux entreprises, « Nestlé Waters » qui commercialise l’eau minérale sous les marques Vittel et Contrexéville et la fromagerie « Hermitage » ponctionnent près de la moitié de l’eau pompée tandis que les usages domestiques doivent se contenter de 20%. Comme si cela ne suffisait pas, les industriels dépassent allègrement les autorisations de prélèvement accordées généreusement par la préfecture.

Une exploitation effrénée par les industriels, près de 4 millions de m3 en 2010, ajoutée à la recharge lente de la nappe expliquent que cette dernière perde annuellement 1 million de m3. C’est beaucoup trop à tel point que chaque année, le niveau de la nappe baisse en moyenne de 30 centimètres et pourrait chuter de 4 mètres d’ici à 2050, selon les scénarios d’une étude effectuée par le Bureau de recherches géologiques et minières. Pour faire face à cette situation calamiteuse, l’Etat met en place, en 2010, une commission locale de l’eau qui, six ans plus tard propose de couvrir les besoins des collectivités locales en transférant l’eau de territoires voisins, en épargnant tout ou partie les industriels des quotas d’eau. Ces solutions provoquent la consternation des associations d’autant que le financement de ces investissements devait être quasi exclusivement public. Alors que rien ou presque n’est fait, les liens entre la baisse de la nappe et les prélèvements industriels se multiplient, FNE et UFC-Que Choisir portent plainte en 2020 contre Nestlé pour avoir illégalement prélevé plus de 10 milliards de litres d’eau. Depuis, les prélèvements ont semble-t-il un peu baissé.

Une histoire analogue touche la région de Volvic en Auvergne où la multinationale Danone est autorisée par l’État à pomper pas moins de 2,5 milliards de litres depuis fin 2021. Les pompages ont augmenté de 40 % en 20 ans. Le site indépendant « Les jours » alerte en 2024 que, en parallèle à cette exploitation massive, « *les habitants de la zone ont constaté depuis au moins la fin des années 2010 une baisse drastique du niveau des ruisseaux et des rivières en aval des captages*. » France Bleu ajoute que tous les experts s’accordent à reconnaître le rôle prépondérant de la « Société des eaux de Volvic » dans l’aggravation de la pénurie, même si le changement climatique joue un rôle dans la réduction de la ressource en eau. En réalité, nous sommes face à une combinaison des deux facteurs. Le directeur de la Société des eaux de Volvic a révélé devant la commission d’enquête de l’Assemblée nationale relative à la mainmise sur la ressource aquatique par les intérêts privés : « *Nous prélevons 20 à 30 % de plus en été pour répondre à la forte demande*».

Tandis que les changements climatiques et les sécheresses à répétition menacent l’accès de la population à l’eau, l’industrie de l’eau en bouteille continue de pomper cette ressource pour s’enrichir. L’association « UFC Que Choisir » dénonce les prérogatives accordées par l’administration aux industriels, Danone, Nestlé, Ermitage et bien d’autres, qui font du profit avec un bien gratuit, avant son exploitation, tout en portant atteinte aux droits humains et environnementaux. En réalité, la détermination des associations de consommateurs et environnementales constitue le seul vrai rempart contre la privatisation de la ressource.